

Nouméa, le 04 OCT. 2016

**DIRECTION DE
L'ENVIRONNEMENT**

Service des Installations
Classées, des Impacts
Environnementaux et des
Déchets

Bureau des Installations
Classées pour la Protection
de l'Environnement

6 route des artifices
BP L1
98849 Nouméa Cedex

N°2016-27862/DENV

Le Directeur

à

Monsieur le directeur de la direction du
commissariat d'outre-mer et chef de groupement de
soutien de la base de défense de Nouvelle-Calédonie
GSBdD/ Nouvelle-Calédonie
BP 38
98843 Nouméa Cédex

Objet : visite d'inspection réalisée le 21 septembre 2016 sur station d'épuration de la
caserne Gribeauval, commune de Nouméa.

Pièce jointe : compte-rendu de visite d'inspection

Monsieur le directeur,

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint, le compte- rendu de la visite d'inspection qui a été
réalisée le 21 septembre 2016 sur votre installation de station d'épuration de la caserne
Gribeauval, commune de Nouméa.

Je vous saurai gré de bien vouloir prendre en considération les différentes remarques et
satisfaire aux demandes formulées par l'inspection des installations classées.

Conformément à l'article 416-11 du code de l'environnement de la province Sud, vous
disposez d'un délai de 15 (quinze) jours pour présenter vos observations par écrit.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le directeur, l'expression de ma considération distinguée.

Le directeur de l'environnement


Jean-Marie LAFOND